

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 484

5 mars 2010

### SOMMAIRE

Agence Immobilière Leurs Sàrl .....	23231	Parcoy Holdings S.à r.l. ....	23209
Brack SER (Luxembourg) S.à r.l. ....	23186	Parcoy S.à r.l. ....	23209
Causeway Series Fund Sicav .....	23188	Patron Eurosail S.à r.l. ....	23209
DP World Luxembourg S.à r.l. ....	23201	Pilotron S.A. ....	23227
Dubelux S.A. ....	23203	Ramsac S.A. ....	23209
Family Trust Management Europe S.A. ..	23199	Rea Invest Luxembourg S.A. ....	23228
Financière Saint Merri Investments S.A. .....	23231	Seema Management S.à r.l. ....	23208
Finipar S.A. ....	23228	SeeReal Technologies S.A. ....	23208
First Data International Luxembourg VIII S.à r.l. ....	23190	SOZACOM Luxembourg Spf S.A. ....	23189
Floorings II S.à r.l. ....	23204	Stahl Lux 1 .....	23208
Floorings I S.à r.l. ....	23204	Takeoff Luxco 1 Sàrl .....	23208
Grafenau Properties S.à r.l. ....	23218	Timken Luxembourg Holdings Sàrl .....	23189
Hamada SA .....	23209	Toro Luxembourg S.à r.l. ....	23188
HSH Luxembourg S.à r.l. ....	23199	Vanessa et ses Parents .....	23201
Indian Investment Company .....	23188	Wansart S.à r.l. ....	23204
Italia RC S.à r.l. ....	23206	Weatherford European Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	23218
Leviatan Capital S.A. ....	23186	Winvest Part 4 .....	23217
Leviatan Capital S.A. ....	23203	WTC Investment S.à r.l. ....	23228
Lux Invest Projects S.A. ....	23228	Xintec SA .....	23206
Mokastar S.A. ....	23232	ZithaKlinik S.A. ....	23217
NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l. .....	23189		

**Leviatan Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 67.137.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010022030/10.

(100016879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Brack SER (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.916.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Brack SER (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, then residing in Hespérange on 3<sup>rd</sup> March 2003 published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number C-N° 226 of 3<sup>rd</sup> March 2003.

The meeting was opened by Mr Jorrit CROMPVOETS, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Annick BRAQUET, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Ariette SIEBENALER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To dissolve the Company and to put it into liquidation.
2. To grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.
3. To appoint PNB Management Services BV as liquidator and to determine its powers as liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares are present or represented at the present general meeting.

IV. As a consequence, more than half of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as of this day.

*Second resolution*

The General Meeting decided that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

*Third resolution*

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint as liquidator, PNB Management Services BV, having its registered office in Bevelandse Weg, 22, 1703 AZ Heerhugowaard, The Netherlands.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Brack SER (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hespérange, en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 226 du 3 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jorrit CROMPVOETS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Décharge entière accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.
3. Nomination de PNB Management Services BV comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que décharge entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, PNB Management Services BV, ayant son siège social à Bevelandse Weg, 22, 1703 AZ Heerhugowaard, Pays-Bas.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. CROMPVOETS, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/488. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010021719/108.

(100017199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Causeway Series Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.443.

Monsieur Jean Pierre Gomez a démissionné de ses fonctions d'administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 14 Janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour CAUSEWAY SERIES FUND SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2010022036/14.

(100017440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Toro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 131.092.

Les statuts coordonnés au 15 décembre 2009 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 2010.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010022037/13.

(100017388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Indian Investment Company, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.263.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2010, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Indian Investment Company' ont pris les résolutions suivantes:

- accepté les démissions de Monsieur Scott Stevens, effective à partir du 2 juin 2009 et celle de Madame Allegra van Hövell, effective à partir du 31 août 2009, de leur poste d'administrateur de la société;

- élu les membres du conseil d'administration de la société 'Indian Investment Company'. Désormais, le conseil d'administration de la société est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

\* Jacques Elvinger;

\* Antonio Thomas;

\* Laurence Llewellyn;

\* John Karachalios;

\* Joao Santos, ayant son adresse professionnelle au 27 Av. José Malhoa, P-1070-157 Lisbon, Portugal;

\* Dominic Sheridan, ayant son adresse professionnelle au Exchange House, Primrose Street, London EC2A 2NY, United Kingdom

- renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en leur fonction de commissaire aux comptes de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010022038/26.

(100017462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**SOZACOM Luxembourg Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 56.919.

Les statuts coordonnés au 15 décembre 2009 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2010.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010022039/13.

(100017402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Timken Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.812.800,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.503.

THE TIMKEN COMPANY, associé unique de la Société, a décidé, par une décision du 28 janvier 2010, d'accepter la démission de M. Mathew HAPPACH de son mandat de gérant avec effet au 28 janvier 2010 et de nommer M. Andreas ROELLEN, né le 20 mars 1967 à Koln, Allemagne, demeurant 7A Staufenerstrasse, D-79206 Breisach, Allemagne, gérant de la Société, en remplacement de M. Mathew HAPPACH, avec effet au 28 janvier 2010 et ce pour une période indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TIMKEN LUXEMBOURG HOLDINGS SARL*

Bonn Schmitt Steichen

Référence de publication: 2010022040/16.

(100017501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**NYLIM Mezzanine II Parallel Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 146.344.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010022041/14.

(100017421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**First Data International Luxembourg VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.024.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

First Data International Luxembourg III S.à r.l. (the "Sole Member"), having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 132176, here represented by Renata JOKUBAUSKAITE, attorney-at-law, with professional address at 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 24, 2009, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party requested the notary to state that:

I. First Data International Luxembourg III S.à r.l. is the sole member of First Data Hellas (Bermuda) Holding Ltd (the "Company"), a company organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda and an issued capital of twelve thousand US Dollars (US\$ 12,000) divided into twelve thousand (12,000) shares of one US Dollar (US\$ 1) each.

II. The Company was incorporated in Bermuda on January 17, 2006.

III. The Company is registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 38697.

IV. The following documents have been submitted to the notary:

(a) a certified copy of a written resolution of the Sole Member dated December 10, 2009 resolving that the Company discontinues from Bermuda and continues in the Grand Duchy of Luxembourg;

(b) a certified copy of the minutes of a meeting of the Board of Directors of the Company held on December 10, 2009 resolving on the discontinuance of the Company from Bermuda and the continuance of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg;

(c) a certified copy of the current bye-laws of the Company adopted on August 18, 2006;

(d) a certified copy of the current memorandum of association of the Company subscribed on July 14, 2006;

(e) a certificate of compliance issued by the Registrar of Companies of Bermuda dated December 21, 2009;

(f) an opinion from Bermuda counsel dated January 27, 2010, confirming that the transfer of the registered office from Bermuda to the Grand Duchy of Luxembourg and the discontinuance and continuance of the Company shall not be deemed to operate to the creation of a new legal entity and will not prejudice or affect the identity or continuity of the Company.

All of the abovementioned documents initialed ne varietur by the proxyholder of the Sole Member and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. Pursuant to the written resolution of the Sole Member as referred to in IV above, the Sole Member resolved that the Company perform all acts, deeds and things as may be necessary or desirable to the discontinuation of the Company as an exempted company under the laws of Bermuda and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and authorised the directors of the Company to agree, execute and deliver such documents and take all and any actions which they deem to be necessary or desirable in order to enable the same to be accomplished.

VI. The Sole Member took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member approves and confirms the decision to discontinue the Company as an exempted company under the laws of Bermuda and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg and to transfer the registered office and the principal establishment of the Company from Bermuda to the Grand Duchy of Luxembourg and declares that the Company has accordingly adopted the Luxembourg nationality.

*Second resolution*

The Sole Member decides to adopt the form of a "société à responsabilité limitée" for the Company.

*Third resolution*

The Sole Member decides to change the name of the Company to "First Data International Luxembourg VIII S.à r.l.".

*Fourth resolution*

The Sole Member decides to fix the capital of the Company at the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1) each, all of which shares shall be subscribed and fully paid in by the Sole Member.

The 12,500 shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500). As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

*Fifth resolution*

The Sole Member resolves to amend the object of the Company as follows:

"1. The Company shall have as its object the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may grant loans or borrow in any form, except by way of public offering, with or without security and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise to any company, partnership or enterprise whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company, partnership or enterprise or render any assistance by way of guarantees or otherwise to any company, partnership or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise). It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise disposing of, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

5. The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not restrictive."

*Sixth resolution*

The Sole Member resolves to amend and restate the articles of association in accordance with the foregoing resolutions in order to bring them into conformity with Luxembourg law. Consequently the articles of association of the Company will henceforth read as follows:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.**

2.1. The Company shall have as its object the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may grant loans or borrow in any form, except by way of public offering, with or without security and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise to any company, partnership or enterprise whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company, partnership or enterprise or render any assistance by way of guarantees or otherwise to any company, partnership or enterprise (whether or not the Company has any participation in such company, partnership or enterprise). It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.2. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.



2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise disposing of, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.5. The above description is to be understood in the broadest sense and the above enumeration is not restrictive.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG VIII S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (€ 1) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with any terms and conditions of the concerned convertible instruments the Company may issue from time to time.

Any member who transfers one or more of its shares in the capital of the Company to a third party is obliged to transfer a same proportion of its convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event any member holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such member is obliged to surrender the same proportion of convertible instruments, which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

**Art. 12.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

**Art. 13.** The Company is administrated by a board of managers composed of five (5) members, either members or not, who are appointed by the general meeting of members. The board of managers will be composed of two (2) Luxembourg resident managers ("B Managers ") and of three (3) non resident managers ("A Managers ").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

Toward third parties the Company will be validly committed by the joint signatures of two managers, being obligatorily one A Manager and one B Manager.

The board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.



The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxy and provided that at least one (1) of the A Managers and one (1) of the B Managers are present or represented by proxy. Any decision of the board of managers shall be taken with the favorable vote of the simple majority of the managers present or represented at such meeting, provided that at least one (1) of the A Managers and one (1) of the B Managers shall have voted in favor of such decision. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the managers having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its unanimous approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 15.** The single member assumes all powers conferred to the general members meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which it owns. Each member has voting rights commensurate with its share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 17.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to its/their share holding in the Company.

The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve, in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 19.** At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Seventh resolution*

The Sole Member fixes the address of the registered office of the Company at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Eighth resolution*

The Sole Member takes the following decisions:

1) The following are appointed as managers (gérants) of the Company for an undetermined term:

- as A Managers:

1) Gregory PIEL, attorney, born in Sterling, Colorado (USA) on June 2, 1962, residing professionally at Beaver Row, Unit 6, Floor 2, Belfield Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland.

2) Steve MENZIES, Senior Vice President, Finance, born in Wanstead (UK) on October 20, 1954, residing at The Meadows, Ashmead Lane, Denham Village, Bucks, UB 95BB, United Kingdom.

3) Erik WILMS, Tax advisor, born in Roermond (The Netherlands) on January 8, 1963, residing at Bickerswerf 33, 1013 KV Amsterdam, The Netherlands.

- as B Managers:

1) Sébastien PAUCHOT, private employee, born in Paris (France) on March 1, 1976, residing professionally at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) Doeke VAN DER MOLEN, private employee, born in Hengelo (O), the Netherlands, on March 1, 1969 residing professionally at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Costs and evaluation*

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the transfer of its registered office to Luxembourg, amounts to approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU:**

First Data International Luxembourg III S.à r.l. (l'"Associé Unique"), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132176, représentée par Renata JOKUBAUSKAITE, avocate, avec adresse professionnelle au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 décembre 2009, laquelle restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire de déclarer ce qui suit:

I. First Data International Luxembourg III S.à r.l. est l'associé unique de First Data Hellas (Bermuda) Holding Ltd (la "Société"), une société régie par le droit des Bermudes, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda et un capital émis de douze mille dollars US (12.000 USD) représenté par douze mille (12.000) actions d'un dollar US (1 USD) chacune.

II. La Société a été constituée aux Bermudes le 17 juillet 2006.

III. La Société est inscrite auprès du Registrar of Companies of Bermuda sous le numéro 38697.

IV. Les documents suivants ont été soumis au notaire:

(a) une copie certifiée conforme des résolutions écrites de l'Associé Unique datées du 10 décembre 2009 décidant que la Société cesse d'exister sous le droit des Bermudes et continue de l'être au Grand-Duché de Luxembourg;

(b) une copie certifiée conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue le 10 décembre 2009 décidant de la cessation de la Société aux Bermudes et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

(c) une copie certifiée conforme des bye-laws actuels de la Société adoptés le 18 août 2006;

(d) une copie certifiée conforme du memorandum of association de la Société souscrit le 14 juillet 2006;

(e) un certificate of compliance émis par le Registrar of Companies of Bermuda daté du 21 décembre 2009;

(f) un avis juridique émis par un avocat des Bermudes du 27 janvier 2010 confirmant que le transfert du siège social des Bermudes vers le Grand-Duché de Luxembourg et la cessation et la continuation de la Société n'emporte pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale et ne portera pas atteinte ou n'affectera pas l'identité ou la continuité de la Société.

Les documents ci-avant énumérés après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

V. Suivant la résolution écrite de l'Associé Unique telle que mentionnée sous IV ci-dessus, l'Associé Unique a décidé que la Société effectue tous actes, actes authentiques et choses pouvant être nécessaires ou utiles aux fins de la cessation de la Société en tant que société exemptée en vertu du droit des Bermudes et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et autorisé les administrateurs de la Société d'approuver, signer et délivrer tels documents et prendre toute action qu'ils jugent nécessaires ou utiles afin de permettre leur accomplissement.

VI. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique approuve et confirme la décision de la cessation de la Société en tant que société exemptée en vertu du droit des Bermudes et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et le transfert du siège social et du principal établissement de la Société des Bermudes vers le Grand-Duché de Luxembourg et déclare que la Société a en conséquence adopté la nationalité luxembourgeoise.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée pour la Société.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en "First Data International Luxembourg VIII S.à r.l."

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer le capital de la Société au montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1 EUR) chacune, lesquelles seront toutes souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique.

Les 12.500 parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en espèces de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet de la Société comme suit:

"1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et le contrôle, la gestion ainsi que le développement de telles participations.

La Société peut accorder des prêts ou emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par la voie d'une émission publique, avec ou sans garantie et de lever des fonds, incluant mais ne se limitant pas à l'émission d'obligations, titres, billets à ordre et autres instruments de dette ou valeurs débitrices, convertibles ou non, l'usage de dérivés financiers ou autres à toute société, association ou entreprise, que la Société ait ou non un intérêt dans telle société, association ou entreprise. Elle peut acquérir toutes valeurs ou droits par le biais de participations, souscriptions, et négociations, ou de quelque manière que ce soit participer à la création, au développement et au contrôle de toute société, association ou entreprise ou accorder toute assistance par des garanties ou autrement à toute société, association ou entreprise (que la Société détienne ou non une participation dans telle société, association ou entreprise). Elle peut entreprendre toutes activités industrielles et maintenir un établissement commercial ouvert au public. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

2. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation avec des investissements, directs ou indirects, mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre disposition, hypothèque, gage ou tout autre grèvement de propriété mobilière ou immobilière.

5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative."

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et refondre les statuts suite aux résolutions adoptées ci-avant et afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois. Les statuts auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.**

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et le contrôle, la gestion ainsi que le développement de telles participations.

La Société peut accorder des prêts ou emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par la voie d'une émission publique, avec ou sans garantie et de lever des fonds, incluant mais ne se limitant pas à l'émission d'obligations, titres, billets à ordre et autres instruments de dette ou valeurs débitrices, convertibles ou non, l'usage de dérivés financiers ou autres à toute société, association ou entreprise, que la Société ait ou non un intérêt dans telle société, association ou entreprise. Elle peut acquérir toutes valeurs ou droits par le biais de participations, souscriptions, et négociations, ou de quelque manière que ce soit participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise ou accorder toute assistance par des garanties ou autrement à toute société, association ou entreprise (que la Société détienne ou non une participation dans telle société, association ou entreprise). Elle peut entreprendre toutes activités industrielles et maintenir un établissement commercial ouvert au public. En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.2. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation avec des investissements, directs ou indirects, mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre disposition, hypothèque, gage ou tout autre grèvement de propriété mobilière ou immobilière.

2.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG VIII S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (1 EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** Les parts sociales peuvent être associés à des instruments convertibles selon les termes et conditions de ces instruments convertibles que la Société peut émettre de temps à autre.

Chaque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une tierce partie, est obligé de lui transférer une même proportion de ses instruments convertibles selon les termes et conditions applicables aux instruments convertibles concernés.

Au cas où un associé détenteur de parts sociales cède une ou plusieurs de ses parts sociales suite à un rachat, cet associé est obligé de restituer à la Société la même proportion d'instruments convertibles qui ont été émis en référence à ces parts sociales s'il y a lieu, et cette dernière est obligée de racheter lesdits instruments convertibles en accord avec les termes et conditions des instruments convertibles concernés.

**Art. 12.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 13.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq (5) membres, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés. Le conseil de gérance sera composé de deux (2) gérants résidents luxembourgeois ("Gérants B") et de trois (3) gérants non résidents ("Gérants A").

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, étant obligatoirement un Gérant A et un Gérant B.

Le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres.

Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration et qu'au moins un (1) des Gérants A et un (1) des Gérants B soient présents ou représentés par procuration. Toute décision du conseil de gérance sera adoptée à la majorité simple des gérants présents ou représentés à telle réunion pour autant qu'au moins un (1) des Gérants A et un (1) des Gérants B aient voté en faveur de telle décision. Le procès-verbal de la réunion sera signé par tous les gérants présents à cette réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 15.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés depuis la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des montants alloués à une réserve, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 19.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique prend les décisions suivantes:

2) Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- en tant que Gérants A:

1) Gregory PIEL, avocat, né à Sterling, Colorado (Etats-Unis) le 2 juin 1962 demeurant professionnellement à Beaver Row, Unit 6, Floor 2, Belfield Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande.

2) Steve MENZIES, Senior Vice President, Finance, né à Wanstead (Royaume-Uni) le 20 octobre 1954 demeurant à The Meadows, Ashmead Lane, Denham Village, Bucks, UB 95 BB, Royaume-Uni.

3) Erik WILMS, conseiller fiscal, né à Roermond (Pays-Bas) le 8 janvier 1963, demeurant à Bickerswerf 33, 1013 KV Amsterdam, Pays-Bas.

- en tant que Gérants B:

1) Sébastien PAUCHOT, employé privé, né à Paris (France) le 1<sup>er</sup> mars 1976 demeurant professionnellement au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2) Doeke VAN DER MOLEN, employé privé, né à Hengelo (O), Pays-Bas, le 1<sup>er</sup> mars 1969 demeurant professionnellement au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du transfert de siège social vers Luxembourg s'élève à approximativement deux mille euros (€ 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jokubauskaite, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2010. Relation: EAC/2010/1313. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010021185/477.

(100016544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.



**HSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 512.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.858.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions de l'associé unique prises en date du 18 janvier 2010 que:

- la Société a décidé d'accepter la démission de Domels S.à r.l., en tant que gérant de la Société, avec effet au 18 janvier 2010;

- JCF HSH (DE) GP LLC, une société constituée et régie par la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès l'Etat du Delaware sous le numéro 4747628, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis D'Amérique, a été nommée gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 18 janvier 2010, et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

*Pour HSH Luxembourg S.à r.l.*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010022042/21.

(100016841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Family Trust Management Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.194.

Im Jahre zweitausendneun, am achtzehnten Dezember.

Vor uns, Maître Edouard Delosch, Notar mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg, wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Family Trust Management Europe S.A., einer société anonyme mit Sitz in der 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg, eingetragen bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 111.194, gegründet am 15. September 2005 gemäß notarieller Urkunde des Notars Maître Paul Bettingen, Notar mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 1. Februar 2006, Nummer 229 (die "Gesellschaft"). Die Satzung wurde seitdem nicht mehr geändert.

Die Versammlung wird um 11 Uhr mit Herrn Winfried Schülken, Verwaltungsratsvorsitzender, geschäftsansässig in Luxemburg, als Vorsitzendem eröffnet, welcher Herrn Dr. Joachim Beckert, Geschäftsleiter, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Schriftführer ernennt.

Die Versammlung wählt Herrn Jost Löschner, Geschäftsleiter, geschäftsansässig in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Der Versammlungsausschuss ist somit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung*

1. Aktuelle Geschäftssituation;
2. Ergebnis des Wertgutachtens;
3. Vorliegende Kaufangebote;
4. Entscheidung über die Auflösung der Gesellschaft;
5. Entscheidung der Ernennung eines Liquidators als Abwickler der Gesellschaft und die Bestimmung seiner Befugnisse;
6. Verschiedenes.

II. Dass Aktionäre, welche über die Hälfte des Grundkapitals vertreten, anwesend oder vertreten sind, und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet ist; diese Anwesenheitsliste, die von den Aktionären und/oder den Vertretern der vertretenen Aktionäre sowie dem Versammlungsausschuss unterzeichnet wird, der vorliegenden Urkunde beigelegt wird.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nach Paraphierung "ne varietur" durch die erschienen Parteien, werden ebenfalls dieser Urkunde beigelegt.



III. Dass, da über die Hälfte des Grundkapitals anwesend oder vertreten ist, eine förmliche Ladung aller Aktionäre fristgemäß erfolgte und die Tagesordnung allen Aktionären der Versammlung rechtzeitig bekanntgegeben wurde, die Versammlung ordnungsgemäß bestellt ist und daher rechtmäßig über alle Tagesordnungspunkte beraten kann.

Die Generalversammlung hat daraufhin folgende Beschlüsse gefasst und ersucht den Notar, diese zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung berät die aktuelle Geschäftssituation der Gesellschaft unter Bezug auf das vorgelegte Dokument "Aktuelle Geschäftssituation der Gesellschaft zum 30.11.2009 und Hochrechnung zum 31.12.2009" und nimmt diese zur Kenntnis.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt das Ergebnis des Wertgutachtens von PricewaterhouseCoopers vom 17. Dezember 2009 zur Kenntnis.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung stellt fest, dass keine Kaufangebote im Bezug auf die Gesellschaft vorliegen.

*Vierter Beschluss*

Die Entscheidung über die Auflösung der Gesellschaft wird kontrovers diskutiert. Die Generalversammlung beschließt gegen die Stimmen der anwesenden Minderheitsaktionäre im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das "Handelsgesellschaftsgesetz") die Gesellschaft aufzulösen.

*Fünfter Beschluss*

Als Konsequenz des vorangehenden Beschlusses beschließt die Generalversammlung, UniCredit Luxembourg S.A., eine société anonyme mit Sitz in der 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg, eingetragen bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 9.989 als Abwickler der Gesellschaft zu ernennen.

Der Abwickler wird mit den weitestgehenden, in den Artikeln 144 bis 148bis des Handelsgesellschaftsgesetzes vorgesehenen Befugnissen für die Liquidation der Gesellschaft ausgestattet.

Der Abwickler kann alle in Artikel 145 genannten Handlungen auch ohne vorherige Zustimmung der Aktionäre vornehmen.

Der Abwickler kann den Grundbuchbeamten von der automatischen Eintragung entbinden; er kann auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte (privilèges), Hypotheken sowie Auflösungsklagen verzichten; er kann die Löschung von Beschlagnahmen, mit oder ohne Sicherheitsleistung, von Vorzugsrechts- oder Hypothekeneintragungen, von Umschriften, Pfändungen, Widersprüchen und sonstigen Beschränkungen beantragen; er kann die Freigabe jeder bestehenden Belastung oder Sicherheit in eigenem Ermessen entscheiden.

Der Abwickler ist von der Pflicht entbunden, ein Inventar zu erstellen. Er kann aber auf die Jahresabschlüsse der Gesellschaft Bezug nehmen.

Der Abwickler kann auf eigene Verantwortung einen Teil seiner Befugnisse für spezielle oder bestimmte Geschäfte in seinem Ermessen auf einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen. Umfang und Dauer dieser Bevollmächtigung setzt der Abwickler im eigenen Ermessen fest.

Der Abwickler kann die verbleibenden Vermögenswerte der Gesellschaft nach Begleichung bzw. Rückstellung für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft bar oder als Sachleistungen an die Generalversammlung auszahlen. Unter Vorbehalt der Vorschriften des Handelsgesellschaftsgesetzes kann der Abwickler einen oder mehrere Vorschüsse auf den Liquidationserlös auszahlen.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Die vorstehende Niederschrift ist den erschienen Personen, welche dem Notar mit Name, Vorname, und Geschäftsadresse bekannt sind, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: Schülken, Beckert, Löschner, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 décembre 2009, Relation: RED/2009/1413. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.*

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Rambrouch, den 28. Januar 2010.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010020682/82.

(100015842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

**DP World Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 113.052.

Les statuts coordonnés au 22 décembre 2009 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2010.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010022043/13.

(100017427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Vanessa et ses Parents, Société Civile.****Capital social: EUR 9.778.695,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg E 3.844.

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

Monsieur Claude Bismuth, né le 2 mars 1948 à Tunis, Tunisie, et résidant au 585 avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique,

Madame Jocelyne Bismuth, née le 16 janvier 1954 à Meknès, Maroc, et résidant au 585 avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique,

Mademoiselle Vanessa Bismuth, née le 22 décembre 1973 à Fontenay-sous-Bois, France, et résidant au 94 Boulevard de Courcelles, 75017 Paris, France,

ici représentés par Stéphanie Colson, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de trois (3) procurations données le 28 janvier 2010.

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société civile établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination de Vanessa et ses Parents (la Société), avec siège social au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3844, transférée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°706 du 21 mars 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

II. Le capital social de cette Société est fixé à quatre millions cent quarante-sept mille vingt-quatre Euro et quatre-vingt-huit Centimes (EUR 4.147.024,88), représenté par deux cent soixante-douze mille vingt-sept (272.027) parts sociales sans valeur nominale.

III. Les associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de huit cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-neuf Euro et quatre-vingt-huit Centimes (EUR 887.459,88) en vue de le porter de son montant actuel de quatre millions cent quarante-sept mille vingt-quatre Euro et quatre-vingt-huit centimes (EUR 4.147.024,88) à trois millions deux cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-cinq Euro (EUR 3.259.565,-) par l'annulation de:

- vingt-neuf mille cent sept (29.107) parts sociales dont la nue-propriété est détenue par Vanessa Bismuth, prénommée, et dont l'usufruit est détenu par Claude Bismuth, prénommé; et,

- vingt-neuf mille cent sept (29.107) parts sociales dont la nue-propriété est détenue par Vanessa Bismuth, prénommée, et dont l'usufruit est détenu par Jocelyne Bismuth, prénommée;

et la réallocation du montant de huit cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-neuf Euro et quatre-vingt-huit Centimes (EUR 887.459,88) à un compte de prime d'émission.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de six millions cinq cent dix-neuf mille cent trente Euro (EUR 6.519.130,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions deux cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-cinq Euro (EUR 3.259.565,-) à neuf millions sept cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 9.778.695,-) par la création et l'émission de quatre cent vingt-sept mille six cent vingt-six (427.626) nouvelles parts sociales sans valeur nominale.

V. Les associés prennent connaissance de la renonciation par Vanessa Bismuth, précitée, à son droit de souscription.

## Souscription - Libération

Sur ce, sont intervenus:

- Claude Bismuth, précité,

- Jocelyne Bismuth, précitée,

- Stéphanie Bismuth, née le 4 avril 1975 à Fontenay sous Bois, France, et résidant au 10 rue Théodore de Banville, 75017 Paris, France, ici représentée par Stéphanie Colson, précitée, en vertu d'une (1) procuration donnée le 28 janvier 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps, et,

- Jenna Bismuth, née le 11 avril 1989 à Boulogne Billancourt, France, et résidant au 585 avenue Louise, B-1050 Bruxelles, Belgique, ici représentée par Stéphanie Colson, précitée, en vertu d'une (1) procuration donnée le 28 janvier 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps;

(ci-après dénommés les Souscripteurs).

Les Souscripteurs décident de souscrire aux quatre cent vingt-sept mille six cent vingt-six (427.626) nouvelles parts sociales pour un montant total de six millions cinq cent dix-neuf mille cent trente Euro (EUR 6.519.130,-), ensemble avec une prime d'émission d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-seize Euro (EUR 397.496,-), pour un montant total de six millions neuf cent seize mille six cent vingt-six Euro (EUR 6.916.626,-), comme suit:

Souscripteurs	Parts sociales détenues en pleine propriété	Parts sociales détenues en usufruit	Parts sociales détenues en nue-propriété
Claude Bismuth . . . . .	200	213.513	0
Jocelyne Bismuth . . . . .	200	213.513	0
Stéphanie Bismuth . . . . .	100	0	213.513
Jenna Bismuth . . . . .	100	0	213.513
TOTAL . . . . .	600	427.026	

et déclarent les libérer intégralement par apport en nature d'un montant de six millions neuf cent seize mille six cent vingt-six Euro (EUR 6.916.626,-) consistant en:

- deux cent soixante-douze mille vingt-sept (272.027) parts sociales représentant la totalité du capital social de la société Stéphanie et ses Parents, une société civile de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 3845, ayant une valeur totale de trois millions deux cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-cinq Euro (EUR 3.259.565,-), apportées comme suit:

Souscripteurs	Parts sociales détenues en pleine propriété	Parts sociales détenues en usufruit	Parts sociales détenues en nue-propriété
Claude Bismuth . . . . .	100	135.838	0
Jocelyne Bismuth . . . . .	100	135.838	0
Stéphanie Bismuth . . . . .	100	0	271.727
TOTAL . . . . .	300	271.727	

- trois cent cinq mille cinq cent soixante-dix-sept (305.577) parts sociales représentant la totalité du capital social de Jenna et ses Parents, une société civile de droit luxembourgeois ayant son siège social au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 3843, ayant une valeur totale de trois millions six cent cinquante-sept mille soixante-et-un Euro (EUR 3.657.061,-), apportées comme suit:

Souscripteurs	Parts sociales détenues en pleine propriété	Parts sociales détenues en usufruit	Parts sociales détenues en nue-propriété
Claude Bismuth . . . . .	100	152.613	0
Jocelyne Bismuth . . . . .	100	152.664	0
Stéphanie Bismuth . . . . .	100	0	305.277
TOTAL . . . . .	300	305.277	

ci-après dénommées les Parts Sociales.

## Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 décembre 2009 des sociétés Stéphanie et ses Parents, précitée, et Jenna et ses Parents, précitée;

- deux (2) déclarations d'apport des Souscripteurs, certifiant qu'ils sont propriétaires des Parts Sociales.

*Réalisation effective de l'apport*

Les Souscripteurs, déclarent qu'ils sont les seuls propriétaires des Parts Sociales, celles-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les Parts Sociales apportées, ou une partie d'entre elles, lui soit transférée;

*Rapport des gérants*

Claude Bismuth, précité, déclare que, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérant unique de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marque expressément son accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirme la validité des souscriptions et libérations.

VI. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf millions sept cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-quinze Euro (EUR 9.778.695,-) représenté par six cent quarante-et-un mille quatre cent trente-neuf (641.439) parts sociales sans valeur nominale."

VII. Suite aux apports décrits ci-dessus, les associés prennent connaissance de la dissolution automatique des sociétés Stéphanie et ses Parents et Jenna et ses Parents, précitées.

VIII. Les associés décident de modifier la dénomination de la Société pour lui donner la dénomination suivante: "Jocelyne, Claude et leurs Enfants".

IX. Suite au changement de dénomination ci-dessus, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

"Il existe une société civile particulière sous la dénomination JOCELYNE, CLAUDE ET LEURS ENFANTS".

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Colson, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> février 2010. Relation: EAC/2010/1315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010021318/134.

(100016489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

---

**Leviatan Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 67.137.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010022045/10.

(100016878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Dubelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.949.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022048/10.

(100016915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Floorings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.719.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 janvier 2010*

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 27 janvier 2010, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Frédéric Berthier au poste de gérant A.
- De pourvoir au poste de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:  
\* Monsieur Richard Butler, demeurant Flat 2, Kenwyn Road, London SW4 7LH.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Tose, gérant A;
- Monsieur Richard Butler, gérant A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;
- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

*Pour Floorings I S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010022046/22.

(100016834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Floorings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.720.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 janvier 2010*

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 27 janvier 2010, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Frédéric Berthier au poste de gérant A.
- De pourvoir au poste de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:  
\* Monsieur Richard Butler, demeurant Flat 2, Kenwyn Road, London SW4 7LH.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Tose, gérant A;
- Monsieur Richard Butler, gérant A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;
- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

*Pour Floorings II S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010022047/21.

(100016831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Wansart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.314.

—  
L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Eugène WANSART, gérant de société, demeurant à B-4950 Waimes, 5, rue Coirville.
- 2.- Madame Francine WARLAND, infirmière sociale, épouse de Monsieur Eugène Wansart, demeurant à B-4950 Waimes, 5, rue Coirville.

3.- Monsieur Mathieu WANSART, ingénieur industriel en construction, demeurant à B-4950 Waimes, 5, rue Coirville.

4.- Monsieur Thomas WANSART, étudiant, demeurant à B-4950 Waimes, 5, rue Coirville.

5.- Monsieur Jean-François WANSART, étudiant, demeurant à B-4950 Waimes, 5, rue Coirville.

Ces comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les personnes désignées ci-avant sub 1.- à 2.- sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée familiale WANSART S. à r.l., ayant son siège social à L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 124.314, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg, en date du 7 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 655 du 19 avril 2007, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II.- Le capital social est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes entièrement libérées, et appartient aux comparants sub 1.- à 2.- comme suit:

- Monsieur Eugène WANSART, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
- Madame Francine WARLAND, préqualifiée, dix parts sociales . . . . .	10
Total: . . . . .	100

Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée déclare consentir aux cessions de parts sociales suivantes:

- l'associé Monsieur Eugène WANSART, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au premier janvier 2010, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, dix (10) parts sociales de la société dont s'agit à Madame Francine WARLAND, préqualifiée, moyennant le prix global de mille deux cent cinquante (1.250.-) euros, somme que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance;

- l'associé Monsieur Eugène WANSART, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au premier janvier 2010, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt (20) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Mathieu WANSART, préqualifié, moyennant le prix global de deux mille cinq cents (2.500.-) euros, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance;

- l'associé Monsieur Eugène WANSART, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au premier janvier 2010, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt (20) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Thomas WANSART, préqualifié, moyennant le prix global de deux mille cinq cents (2.500.-) euros, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance;

- l'associé Monsieur Eugène WANSART, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, avec effet au premier janvier 2010, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt (20) parts sociales de la société dont s'agit à Monsieur Jean-François WANSART, préqualifié, moyennant le prix global de deux mille cinq cents (2.500.-) euros, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

L'assemblée constate que:

- les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts leurs cédées à partir du premier janvier 2010;

- les cessionnaires participent aux bénéfices à partir du premier janvier 2010;

- les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

En raison des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales de la société WANSART S.à r.l. appartiennent aux associés comme suit:

- Monsieur Eugène WANSART, préqualifié, vingt parts sociales . . . . .	20
- Madame Francine WARLAND, préqualifiée, vingt parts sociales . . . . .	20
- Monsieur Mathieu WANSART, préqualifié, vingt parts sociales . . . . .	20
- Monsieur Thomas WANSART, préqualifié, vingt parts sociales . . . . .	20
- Monsieur Jean-François WANSART, préqualifié, vingt parts sociales . . . . .	20
Total des parts . . . . .	100

Pour des raisons d'opposabilité à la société et aux tiers, Monsieur Eugène WANSART, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société WANSART S. à r.l., déclare accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales par les associés au niveau de l'article 6 des statuts et de modifier en conséquence l'article 6.- des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

III. Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Wansart, F. Warland, M. Wansart, T. Wansart, J-F Wansart, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 janvier 2010. Relation: RED/2010/14. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 janvier 2010.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010020683/87.

(100015846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Italia RC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.709.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 janvier 2010*

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 27 janvier 2010, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Frédéric Berthier au poste de gérant A.
- De pourvoir au poste de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, la personne suivante:  
\* Monsieur Richard Butler, demeurant Flat 2, Kenwyn Road, London SW4 7LH.

Dès lors le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Tose, gérant A;
- Monsieur Richard Butler, gérant A;
- Monsieur Flavio Marzona, gérant B;
- Monsieur Dimitri Holderbach, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2010.

*Pour Italia RC S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2010022049/22.

(100016821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Xintec SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.103.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "XINTEC S.A." (numéro d'identité 2007 22 29 194), avec siège social à L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg (Technoport), inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 132.103, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2460 du 30 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2000 du 18 août 2008.



L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Sean KILLEEN, travailleur intellectuel indépendant, demeurant à Schuttrange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent mille euros (€ 100.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille cinq cents euros (€ 36.500.-) à cent trente-six mille cinq cents euros (€ 136.500.-), avec émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

2) Souscription et libération des quatre mille (4.000) actions nouvelles par l'actionnaire unique actuel, Monsieur Sean KILLEEN, prénommé.

3) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent mille euros (€ 100.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-six mille cinq cents euros (€ 36.500.-) à cent trente-six mille cinq cents euros (€ 136.500.-), avec émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée accepte la souscription des prédites quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune, par l'actionnaire unique actuel, Monsieur Sean KILLEEN, travailleur intellectuel indépendant, demeurant à L-5371 Schuttrange, 27, An der Uecht.

Monsieur Sean KILLEEN, préqualifié, ici présent, a déclaré souscrire aux quatre mille (4.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune et les libérer intégralement par des paiements en espèces, de sorte que le montant de cent mille euros (€ 100.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### **a) Version anglaise:**

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed share capital of the Company is fixed at EUR 136.500.- (one hundred and thirty-six thousand five hundred euro) represented by 5,460 (five thousand four hundred and sixty) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

#### **b) Version française:**

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 136.500.- (cent trente-six mille cinq cents Euros) représenté par 5.460 (cinq mille quatre cent soixante) actions d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KILLEEN, RENTMEISTER, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 07 janvier 2010. Relation: CAP/2010/53. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010020685/75.

(100015869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**Stahl Lux 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 128.051.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022097/10.

(100017329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**SeeReal Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 112.913.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022098/10.

(100017230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022099/10.

(100017046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Takeoff Luxco 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.541.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

*Takeoff Luxco 1 S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager A

Signatures

Référence de publication: 2010021949/15.

(100016781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Ramsac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 96.670.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022100/10.

(100017148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Parcoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 149.436.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010022102/10.

(100016768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Patron Eurosail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 141.172.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022101/11.

(100017456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Parcoy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 149.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022103/11.

(100016947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Hamada SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 130.885.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.  
Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "HAMADA S.A." a société anonyme, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 130.885 and constituted by a deed of the undersigned notary on July 10, 2007 published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2121 of September 27, 2007 (the "Company"). The by-laws of the Company have been last amended by deed of the undersigned notary on December 15, 2009, not yet published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Magali Salles, private employee, residing professionally in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

who appointed as secretary Mrs Elisa Mazzucato, private employee, residing professionally in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,.

The meeting elected as scrutineer Mrs Magali Salles, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the company' share capital in the amount of EUR 98,940 (ninety-eight thousand nine hundred and forty Euros) to raise it from its current amount of EUR 6,057,750 (six million fifty-seven thousand seven hundred and fifty Euros) divided into 201,925 (two hundred and one thousand nine hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) each to EUR 6,156,690 (six million one hundred and fifty-six thousand six hundred and ninety Euros) by creation and issue of 3,298 new shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, subscribed and fully paid up by contribution in kind.

2. If necessary waiver by the existing shareholders of their preferential subscription right; Subscription by Mr and Mrs Breton of 3,298 new shares respectively any fully payment of all the new shares together with an aggregate share premium of EUR 382 and a debt of EUR 26,678 by a contribution in kind consisting of 1,200 shares in VAL D'ECULLY, SARL with registered office at 95 rue de la Boétie 75008 Paris France, evaluated to the amount of EUR 95,000 and of 625 shares in SAS LE CONFLUENT, with registered office at 95 rue de la Boétie 75008 Paris France, evaluated to the amount of EUR 31,000.

3. To increase the Company' share capital in the amount of EUR 383,190 to raise it from its current amount of EUR 6,156,690 (six million one hundred and fifty-six thousand six hundred and ninety Euros) divided into 205,223 (two hundred and five thousand two hundred and twenty-three) shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) to EUR 6,539,880 (six million five hundred and thirty-nine thousand eight hundred and eighty euros) by creation and issue of 12,773 (twelve thousand seven hundred and seventy-three) new shares with a nominal value of EUR 30 each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, fully subscribed and paid up together with a total share premium amounting to EUR 899,803 (eight hundred and ninety-nine thousand eight hundred and three euros).

4. Waiver of the preferential subscription right of the existing shareholders if necessary; Subscription and payment of the new shares as follows:

a) 1,379 new shares by M. DUGHITHER fully subscribed and paid-up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 97,138, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 41,370 that he holds against the Company;

b) 880 new shares by M. ALOHALI fully subscribed and paid-up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 62,004, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 26,400 that he holds against the Company;

c) 2,515 new shares by M. ALNASSAR fully subscribed and paid-up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 177,156, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 75,450 that he holds against the Company;

d) 1,509 new shares by MMS. SAI fully subscribed and paid-up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 106,286, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 45,270 that he holds against the Company;

e) 2,515 new shares by M. ALSAGAR fully subscribed and paid-up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 177,156, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 75,450 that he holds against the Company;

f) 1,509 new shares by M. BAHATHEQ fully subscribed and paid-up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 106,286, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 45,270 that he holds against the Company;

g) 2,263 new shares by M. BASMAIH fully subscribed and paid-up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 159,450, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 67,890 that he holds against the Company;

h) 203 new shares by Mr and Mrs Breton fully subscribed and paid-up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 14,326, by contribution in cash.

5. To subsequently amend first and second paragraphs of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows: "§1 The subscribed capital is fixed at EUR 6,539,880 (six million five hundred and thirty-nine thousand eight hundred and eighty Euros) divided into 217,996 (two hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety-six) shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) each, with an aggregate share premium of 21,092,303 EUR. The shares are issued and shall remain in registered form only. §2 The Board of Directors is authorized to increase the share capital in order to raise its current amount of EUR 6,539,880 (six million five hundred and thirty-nine thousand eight hundred and eighty Euros) to EUR 9,057,750 (nine million fifty-seven thousand seven hundred and fifty Euros) by creation and issue of 100,000 (hundred thousand) shares of a nominal value EUR 30 (thirty Euros) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares."

## 6. Miscellaneous.

II.- That the Chairman draws the attention to a material mistake on the global amount of the share premium under article 5 §1 (new) The aggregate amount is EUR 21,083,385 in place of EUR 21,092,303 (item 5 of the agenda).

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

IV.- It appears from the attendance list, that 100% of the share capital is present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda. After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting decides to increase the Company's share capital in the amount of EUR 98,940 (ninety-eight thousand nine hundred and forty Euros) to raise it from its current amount of EUR 6,057,750 (six million fifty-seven thousand seven hundred and fifty Euros) divided into 201,925 (two hundred and one thousand nine hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) each to EUR 6,156,690 (six million one hundred and fifty-six thousand six hundred and ninety Euros) by creation and issue of 3,298 new shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, subscribed and fully paid up by contribution in kind.

### *Second resolution*

#### Intervention - Subscription - Payment

The existing shareholders, represented as stated here above, have waived their preferential subscription right, in the case it is applicable.

Then appear Mr Alain Breton, born on 3 August 1937 in Fontainebleau and Mrs Françoise Blot spouse Breton, born on 22 January 1952 in Versailles, both residing at 11, bis Chemin des Côtes, 78990 Elancourt, France,

Both here represented by Mrs Magali Salles, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, who declare to subscribe 3,298 new shares and to fully pay up them by a total contribution in kind consisting of:

- 625 shares in SAS LE CONFLUENT, a société par actions simplifiée with registered office at 95 rue de la Boétie 75008 Paris, France, KBis number 479663940 evaluated to the amount of EUR 31,000 and representing 3,8462% of the said French company share capital;

- 1,200 shares in VAL D'ECULLY, SARL, a société à responsabilité limitée existing under the law of France with registered office at 95 rue de la Boétie 75008 Paris France, KBis number 449041177 evaluated to the amount of EUR 95,000 and representing 8% of the said French company share capital.

The balance is allocated as follows: an aggregate share premium of EUR 382 and a debt (soulte) of EUR 26,678.

A valuation report has been drawn-up by Alter Audit, (réviseur d'entreprises), member of Kreston INTERNATIONAL, with its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, wherein the hereunder contributions in kind have been described and valued.

The conclusion of this report (on the aggregate amount of the capital increase) is as follows: "Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission et de la dette actionnaire. La rémunération des apports en nature consiste en 15.868 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 30 chacune, contribution en prime d'émission de EUR 382 et création d'une dette actionnaire de EUR 26.678. A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces (...)."

The proxy and the report, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing parties, the members of the board and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the legal and beneficial ownership of the contributed shares has been given to the undersigned notary.

### *Effective implementation of the contribution:*

The above subscribers acting together, here represented as stated here above, declare that:

- they are the sole full owners of the contributed shares and possessing the power to dispose of such contributed shares, legally and conventionally freely transferable;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such contributed shares be transferred to him;
- they will carry out all formalities in the respective countries, that is to say in Luxembourg and in France, in order to duly formalise the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Third resolution*

The general meeting decides to increase the Company's share capital in the amount of EUR 383,190 (three hundred and eighty-three thousand one hundred and ninety Euros) to raise it from its current amount of EUR 6,156,690 (six million one hundred and fifty-six thousand six hundred and ninety Euros) divided into 205,223 (two hundred and five thousand two hundred and twenty-three) shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) to EUR 6,539,880 (six million five hundred and thirty-nine thousand eight hundred and eighty Euros) by creation and issue of 12,773 new shares with a nominal value of EUR 30 each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, fully subscribed and paid up together with a total share premium amounting to EUR 899,803 (eight hundred and ninety-nine thousand eight hundred and three Euros).

*Fourth resolution*

Intervention - Subscription - Payment

Three of the existing shareholders M. B. JABR, M. A. SAI and M. SUIDAN, here represented by Mrs Magali Salles, prenamed, by virtue of 3 proxies given under private seal attached herewith as mentioned here above, who declare to waive their preferential subscription right.

The 12,773 new shares have been subscribed and paid up together with a share premium as follows by:

a) M. Fahad AL DUGHITHER, born in RIYADH on 16/09/1936, here represented by Mrs Magali Salles, named hereunder, by virtue a proxy given under private as mentioned hereunder, who declares to subscribe 1,370 new shares by and to pay up them in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 97,138, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 41,370 that he holds against the Company (i.e. total contribution of EUR 138,508);

b) M. Mohamed ALOHALI, born on 17/08/1939, residing in PO BOX 4372 RIYADH Kingdom of Saudi Arabia here represented by Mrs Magali Salles, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal private as mentioned hereunder, who declares to subscribe 880 new shares and to pay them up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 62,004, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 26,400 that he holds against the Company (i.e total contribution of EUR 88,404);

c) M. NASSAR ALNASSAR born in KUWAIT on 01/01/1940, residing in PO BOX 24376 SAFAT ZIP CODE 13104 KUWAIT here represented by Mrs Magali Salles, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal private as mentioned hereunder, who declares to subscribe 2,515 new shares and to pay up them in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 177,156, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 75,450 that he holds against the Company (i.e total contribution of EUR 252,606);

d) MMS. INGEBORG WENGNER SPOUSE SAI born in BERLIN on 21st FEBRUARY 1941, residing in 31 SUSSEX Lodge London W2 2SQ GREAT BRITAIN, here represented by Mrs Magali Salles, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal private as mentioned hereunder, who declares to subscribe 1,509 new shares and to pay up them in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 106,286, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 45,270 that he holds against the Company (i.e total contribution of EUR 151,556);

e) M. HAMAD ALSAGAR born in KUWEIT on 17/03/1934, residing in PO BOX 4383, SAFAT, KOWEIT here represented by Mrs Magali Salles, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal private as mentioned hereunder, who declares to subscribe 2,515 new shares and to pay them up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 177,156, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 75,450 that he holds against the Company (i.e total contribution of EUR 252,606);

f) M. OMAR BAHATHEQ born in HADRAMOT on 27/08/1938, residing in AL MANSOUR STREET, Makkah, Kingdom of ARABIA OF ARABIA here represented by Mrs Magali Salles, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal private as mentioned hereunder, who declares to subscribe 1,509 new shares and to pay them up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 106,286, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 45,270 that he holds against the Company (i.e total contribution of EUR 151,556);

g) M. SAID BASMAIH born on 26/08/1938 residing in SALAHUDDIN Street, Po box 121 11 411 RIYADH, KINGDOM OF SAOUDI ARABIA, here represented by Mrs Magali Salles, named hereunder, by virtue a proxy given under private seal private as mentioned hereunder, who declares to subscribe 2,263 new shares and to pay them up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 159,450, by contribution in cash and by conversion of a liquid, certain and immediately payable claim of an amount of EUR 67,890 that he holds against the Company (i.e total contribution of EUR 227,340);



h) Mr Alain Breton and Mrs Françoise Blot spouse Breton, prenamed, Both here represented by Mrs Magali Salles named hereunder, by virtue a proxy given under private seal private as mentioned hereunder, who declare to subscribe 203 new shares and to pay them up paid-up in the extent of 100% together with a total share premium amounting to EUR 14,326, by contribution in cash (i.e. total contribution of 20,416).

All the said 12,773 shares and the total share premium have been paid-up in the extent of 100% by contribution in kind as evaluated hereunder and in cash for an amount of EUR 905,893 which is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

A valuation report has been drawn-up by Alter Audit Sàrl, prenamed, wherein the hereunder contributions in kind have been described and valued.

The conclusion of this report is mentioned on pages 6 and 15 of the present deed.

#### *Fifth resolution*

The general meeting decides to subsequently amend article 5, first paragraph of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5. §1.** The subscribed capital is fixed at EUR 6,539,880 (six million five hundred and thirty-nine thousand eight hundred and eighty Euros) divided into 217,996 (two hundred and seventeen thousand nine hundred and ninety-six) shares with a nominal value of EUR 30 (thirty Euros) each, with an aggregate share premium of EUR 21,083,385 (twenty-one million eighty-three thousand three hundred and eighty-five Euros). The shares are issued and shall remain in registered form only".

#### *Statement*

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about four thousand Euros (EUR 4,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French translation**

L'an mil deux mille neuf, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HAMADA S.A.», avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil Spécial des sociétés et Associations C numéro 2121 du 27 septembre 2007 et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 130.885 (la «société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 15 décembre 2009, non encore publié au Mémorial Recueil Spécial des sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Magali Salles, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisa Mazzucato, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Salles, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 98.940 (quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quarante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 6.057.750 (six millions cinquante-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 201.925 (deux cent un mille neuf cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune à EUR 6.156.690 (six millions cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt-dix euros) par création et émission de 3.298 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, toutes souscrites et entièrement libérées par des apports en nature.



2. Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants; Souscription par Monsieur et Madame Breton des 3.298 nouvelles actions, et libération intégrale des nouvelles actions ensemble avec une prime d'émission de EUR 382 et une soulte de EUR 26.678 par un apport en nature consistant en 1.200 parts de SARL VAL D'ECULLY, avec siège social au 95, rue la Boétie, F-75008 Paris, France, évaluées à EUR 95.000 et 625 actions de SAS LE CONFLUENT, avec siège social au 95, rue la Boétie, F-75008 Paris, France et évaluées à EUR 31.000.

3. Augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 383.190 (trois cent quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-dix euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 6.156.690 (six millions cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt-dix euros) représenté par 205.223 (deux cent cinq mille deux cent vingt-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune à EUR 6.539.880 (six millions cinq cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingts euros) par création et émission de 12.773 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, toutes souscrites et entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 899.803 (huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trois euros).

4. Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants; Souscription et libération des nouvelles actions comme suit:

a) 1.379 nouvelles actions par M. DUGHITHER, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 97.138, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 41.370 qu'il détient à l'encontre de la Société;

b) 880 nouvelles actions par M. ALOHALI, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 62.004, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 26.400 qu'il détient à l'encontre de la Société;

c) 2.515 nouvelles actions par M. ALNASSAR, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 177.156, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 75.450 qu'il détient à l'encontre de la Société;

d) 1.509 nouvelles actions par Mme SAI, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 106.286, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 45.270 qu'elle détient à l'encontre de la Société;

e) 2.515 nouvelles actions par M. ALSAGAR, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 177.156, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 75.450 qu'il détient à l'encontre de la Société;

f) 1.509 nouvelles actions par M. BAHATHEQ, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 106.286, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 45.270 qu'il détient à l'encontre de la Société;

g) 2.263 nouvelles actions par M. BASMAIH, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 159.450, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 67.890 qu'il détient à l'encontre de la Société; et

h) 203 nouvelles actions par M. et Mme Breton, entièrement souscrites et libérées à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 14.326, par apport en espèces.

5. En vue de refléter les résolutions précédentes, modification de l'article 5 §1 et §2 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 6.539.880 (six millions cinq cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingts euros) représenté par 217.996 (deux cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize) actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 21.092.303 (vingt et un millions quatre-vingt-douze mille trois cent trois euros). Les actions sont et resteront sous la forme nominative.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social actuel de EUR 6.539.880 (six millions cinq cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingts euros) jusqu'au montant de EUR 9.057.750 (neuf millions cinquante-sept mille sept cent cinquante euros) par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

II.- Que le Président attire l'attention sur une erreur matérielle de dactylographie portant sur le montant global de l'évaluation de la prime d'émission repris à l'article 5 §1 (nouveau). Le montant total est EUR 21.083.285 au lieu de EUR 21.092.303 (point 5 de l'ordre du jour).

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que 100% des actions présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 98.940 (quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quarante euros) afin de le porter de EUR 6.057.750 (six millions cinquante-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 201.925 (deux cent un mille neuf cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune à EUR 6.156.690 (six millions cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt-dix euros) par création et émission de 3.298 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, toutes souscrites et entièrement libérées par des apports en nature.

*Deuxième résolution*

*Intervention - Souscription - Libération*

Les actionnaires existants, représentés comme dit ci-avant ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, au cas où celui-ci est applicable.

Alors sont intervenus Monsieur Alain Breton, né le 3 août 1937 à Fontainebleau et Madame Françoise Blot épouse Breton, née le 22 janvier 1952, tous deux de résidence au 11, bis Chemin des Côtes, 78990 Elancourt, France,

ici représentés par Madame Magali Salles, précitée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé déclarent souscrire 3.298 nouvelles actions, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en:

- 625 actions de SAS LE CONFLUENT, une société par actions simplifiée, RCS Paris numéro 479663940, avec siège social au 95, rue la Boétie, F-75008 Paris, France et évaluées à EUR 31.000 et représentant 3,8462% de ladite société de droit français; et

- 1.200 parts de SARL VAL D'ECULLY, une société à responsabilité limitée, RCS Paris numéro 449041177, avec siège social au 95, rue la Boétie, F-75008 Paris, France, évaluées à EUR 95.000 et représentant 8% de ladite société de droit français.

Le solde est réparti comme suit: une prime d'émission de EUR 382 et une soulte de EUR 26.678.

Un rapport d'évaluation a été émis par ALTER AUDIT Sarl, (réviseur d'entreprises), membre de Kreston INTERNATIONAL, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg suivant lequel les apports en nature ci-avant ont été décrits et évalués.

La conclusion de ce rapport (portant sur le montant total de l'augmentation de capital) est la suivante: "Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission et de la dette actionnaire. La rémunération des apports en nature consiste en 15.868 actions à créer d'une valeur nominale de EUR 30 chacune, contribution en prime d'émission de EUR 382 et création d'une dette actionnaire de EUR 26.678. A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces (...)."

La procuration et le rapport signés "ne varietur" par le mandataire des comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'apport:*

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

*Réalisation effective de l'apport:*

Les souscripteurs ci-dessus agissant ensemble, représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- ils sont les seuls pleins propriétaires des actions apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- ils accompliront toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 383.190 (trois cent quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-dix euros) afin de le porter de son montant de EUR 6.156.690 (six millions cent cinquante-

six mille six cent quatre-vingt-dix euros) représenté par 205.223 (deux cent cinq mille deux cent vingt-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune à EUR 6.539.880 (six millions cinq cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingts euros) par création et émission de 12.773 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, toutes souscrites et entièrement libérées ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 899.803 (huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trois euros).

#### *Quatrième résolution*

##### Intervention - Souscription - Libération

Trois des actionnaires existants, M. B. JABR, M. A. SAI et M. SUIDAN, représentés par Madame Magali Salles en vertu de trois procurations comme dit ci-avant ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Les 12.773 nouvelles actions ont été souscrites et libérées ensemble avec une prime d'émission comme suit:

a) M. Fahad AL DUGHITHER, né à Riyad le 16 septembre 1936, ici représenté par Madame Magali Salles, citée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée comme pré-indiqué qui déclare souscrire 1.379 nouvelles actions et les libérer à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 97.138, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 41.370 qu'il détient à l'encontre de la Société (soit un montant total de EUR 138.508);

b) M. Mohamed ALOHALI, né le 17 août 1939, demeurant à PO BOX 4372 RIYAD, Royaume d'Arabie Saoudite, ici représenté par Madame Magali Salles, citée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée comme pré-indiqué qui déclare souscrire, 880 nouvelles actions et les libérer à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 62.004, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 26.004 qu'il détient à l'encontre de la Société (soit un montant total de EUR 88.404);

c) M. NASSAR ALNASSAR, né au Koweït le premier janvier 1940, demeurant au PO BOX 24376 SAFAT, 13104 Koweït ici représenté par Madame Magali Salles, citée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée comme pré-indiqué qui déclare souscrire 2.515 nouvelles actions et les libérer à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 177.156, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 75.450 qu'il détient à l'encontre de la Société (soit un montant total de EUR 252.606);

d) Mme Ingeborg Wengner épouse SAI, née à Berlin, le 21 février 1941, demeurant au 31 SUSSEX Lodge Londres W2 2SQ Grande Bretagne ici représentée par Madame Magali Salles, citée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée comme pré-indiqué qui déclare souscrire 1.509 nouvelles actions et les libérer à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 106.286, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 45.270 qu'elle détient à l'encontre de la Société (soit un montant total de EUR 151.556);

e) M. Hamad ALSAGAR, né au Koweït le 17 mars 1934, demeurant au PO Box 4383, Safat, Koweït ici représenté par Madame Magali Salles, citée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée comme pré-indiqué qui déclare souscrire 2.515 nouvelles actions et les libérer à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 177.156, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 75.450 qu'il détient à l'encontre de la Société (soit un montant total de EUR 252.606);

f) M. Omar BAHATHEQ, né le 27 août 1938 à Hadramot, demeurant à Al Mansour Street, Makkah, Royaume d'Arabie Saoudite ici représenté par Madame Magali Salles, citée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée comme pré-indiqué qui déclare souscrire 1.509 nouvelles actions et les libérer à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 106.286, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 45.270 qu'il détient à l'encontre de la Société (soit un montant total de EUR 151.556);

g) M. SAID BASMAIH, né le 26 août 1938, demeurant au Salahuddin Street, PO Box 121, 11411 Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite ici représenté par Madame Magali Salles, citée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée comme pré-indiqué qui déclare souscrire 2.263 nouvelles actions et les libérer à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 159.450, par apport en espèces et conversion d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible de EUR 67.890 qu'il détient à l'encontre de la Société (soit un montant total de EUR 227.340); et

h) 203 nouvelles actions par M. et Mme Breton, précités, ici représentés par Madame Magali Salles, citée ci-dessus, en vertu d'une procuration donnée comme pré-indiqué qui déclarent souscrire 203 nouvelles actions et les libérer à hauteur de 100%, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 14.326, par apport en espèces (soit un montant total de EUR 20.416).

Un rapport d'évaluation a été émis par ALTER AUDIT SàRL, (réviseur d'entreprises), membre de Kreston INTERNATIONAL, avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg suivant lequel les apports en nature ci-avant ont été décrits et évalués.

Toutes les actions sont libérées intégralement en partie en nature faisant l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises comme indiqué ci-dessous et en espèces pour un montant de EUR 905.893, montant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

La conclusion de ce rapport est reprise aux pages 6 et 15 du présent acte.

*Cinquième résolution*

En vue de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. §1.** Le capital souscrit est fixé à EUR 6.539.880 (six millions cinq cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingts euros) représenté par 217.996 (deux cent dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-seize) actions d'une valeur nominale de EUR 30 (trente euros) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de EUR 21.083.385 (vingt et un millions quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq euros). Les actions sont et resteront sous la forme nominative».

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de supprimer les dispositions transitoires (article 18) des statuts de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, représentés comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte

Signé: Magalie Salles, Elisa Mazzucato, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2009, LAC / 2009 / 55590. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010020675/438.

(100015786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

---

**ZithaKlinik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 36, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.364.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022090/10.

(100017339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Winvest Part 4, Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.958.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010022091/10.

(100017483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Grafenau Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 131.133.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Le notaire*

Référence de publication: 2010022085/13.

(100017406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 150.992.

## STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Weatherford Bermuda Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here duly represented by Ms. Annick Braquet, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée", which such party declares to incorporate.

**Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of USD 50 (fifty United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles,

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by a board of managers composed of one or several manager(s) A and one or several manager(s) B. The managers are appointed and designated as manager A or manager B by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholders of the Company. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any manager A or B for all matters not exceeding the equivalent of EUR 10,000.- (ten thousand Euro), (ii) the joint signature of at least one manager A and at least one manager B, (iii) the single signature of any manager A or as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with these Articles.

The board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.



The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one manager A and one manager B. Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax cable, telegram or telex another manager as his proxy. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least a manager A and a manager B agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers, including an A manager and a B manager.

Decisions of the managers may be taken by written resolution, the signature of which may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be transmitted by letter or facsimile or any other suitable telecommunication means.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 14.** The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by either an A or a B manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2010.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party hereby declares to subscribe to the 500 (five hundred) shares issued by the Company as follows:

- Weatherford Bermuda Holdings Ltd., prenamed, subscribes to 500 (five hundred) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,200.-

#### *Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Mr. William G. Fulton, residing at 36, Brimmond Drive, Westhill, AB 32 6SZ Aberdeen, Scotland, United Kingdom, manager A;

- Mr. Peter Lovasz, with professional address at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager A;

- Mr. Brian Moncur, residing at 41, Gilbert Road, Bucksburn, AB 21 9AN Aberdeen, Scotland, United Kingdom, manager A;

- Mr. Franklin Louis Weidema, residing at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager B; and

- Ms Christel Damaso, residing at 2, Cite im Gringert, L-6187 Gonderange, Grand-Duchy of Luxembourg, manager B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any manager A or B for all matters not exceeding the equivalent of EUR 10,000.- (ten thousand Euro), (ii) the joint signature of at least one manager A and at least one manager B, (iii) the single signature of any manager A or as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with these Articles.

2) The Company shall have its registered office at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Weatherford Bermuda Holdings Ltd., une société de droit bermudien ayant son siège social sis au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Archipel des Bermudes,

dûment représentée par Mme Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "Weatherford European Holdings (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 50 USD (cinquante dollars américains) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe des parts sociales concernées représentés par leurs parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé par un ou plusieurs gérant(s) A et un ou plusieurs gérant(s) B. Les gérants sont nommés et désignés comme gérant A ou gérant B par une résolution des associés qui fixera le terme de leurs fonctions. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés de la Société. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée vis à vis des tiers par (i) la signature individuelle d'un seul gérant A ou B pour toutes questions n'excédant pas 10.000 EUR (dix mille Euros), (ii) par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B, (iii) la signature individuelle de tout gérant A ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs ont été valablement délégués conformément aux présents statuts.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leurs mandats.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et acter seulement si une majorité des membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant A et un gérant B. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises par la majorité des votes seulement lorsqu'au moins un gérant A et un gérant B auront approuvé ces résolutions. Les résolutions seront consignées dans des minutes signées par tous les gérants présents ou représentés.

Les décisions des gérants pourront être prises par résolution écrite, les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, transmises par lettre ou téléfax ou par tout autre moyen de télécommunication.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement un gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant A ou un gérant B.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.



Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel que augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Mesures transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Libération - Apports*

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 500 (cinq cents) parts sociales émises par la Société comme suit:

- Weatherford Bermuda Holdings Ltd., précité, souscrit à 500 (cinq cent) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.-

*Décisions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1 ) Sont nommés en tant que gérants:

- M. William G. Fulton, résidant à 36, Brimmond Drive, Westhill, AB 32 6SZ Aberdeen, Ecosse, Royaume-Uni, gérant A;
- M. Peter Lovasz, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant A;
- M. Brian Moncur, résidant à 41, Gilbert Road, Bucksburn, AB 21 9AN Aberdeen, Ecosse, Royaume-Uni, gérant A;
- M. Franklin Louis Weidema, résidant à 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant B; and
- Melle Christel Damaso, résidant à 2, Cité im Gringert, L-6187 Gonderange, Grand-Duché de Luxembourg, gérant B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée vis à vis des tiers par (i) la signature individuelle d'un seul gérant A ou B pour toutes questions n'excédant pas 10.000 EUR (dix mille Euros), (ii) par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B, (iii) la signature individuelle de tout gérant A ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs ont été valablement délégués conformément aux présents statuts.

2) Le siège social est établi au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56631. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Référence de publication: 2010020766/507.

(100015558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

**Pilotron S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.925.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 12 janvier 2010*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de remplacer Monsieur Gaetan MOXHET de sa fonction d'administrateur par Madame Annick MOXHET, aide familiale, demeurant à B-4910 Theux, 14, route du Congrès. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2014

Le conseil d'administration du même jour a décidé de nommer Monsieur Bernard MOXHET, gestionnaire d'entreprise, demeurant à B-7030 Saint-Symphorien, 19, rue Félix Maignet de Priches, administrateur délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bernard MOXHET

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010022029/16.

(100017363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Finipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 30.697.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022050/10.

(100016913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Lux Invest Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 121.750.

Vous prendrez note de ma démission du mandat d'administrateur que vous avez bien voulu me confier lors de l'AGE du 29.10.2009, ce, à réception de la présente.

Mersch le 18.01.2010.

37 rue Emmanuel SERVAIS

L-7565-Mersch

Monsieur DIETER KUNDLER

Référence de publication: 2010022051/13.

(100017162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Rea Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1948 Luxembourg, 22, rue Louis XIV.  
R.C.S. Luxembourg B 138.153.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010022052/10.

(100016910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**WTC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 106.055.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of WTC Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed received by Maître Henri Hellinckx, on January 13, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 3, 2005 number 533, having its registered office located at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 106.055 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- at the date hereof (the Company). The articles of association of the Company were lastly amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 30, 2005 number 966.

There appeared:

WTC INVESTMENT LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, with principal place of business at 2180 Sand Hill Road, Menlo Park, California 94025, USA, registered with the State of Delaware under number 040929931 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sophie Arvieux, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the agenda of the Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of WTC INVESTMENT LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, with principal place of business at 2180 Sand Hill Road, Menlo Park, California 94025, USA, registered with the State of Delaware under number 040929931, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation in accordance with the market practice; and
6. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint WTC INVESTMENT LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, with principal place of business at 2180 Sand Hill Road, Menlo Park, California 94025, USA, registered with the State of Delaware under number 040929931, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do any actions required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and following of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for specific and defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation in accordance with the market practice.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,600.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de l'associé unique de WTC Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 13 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 3 juin 2005 numéro 533, ayant son siège social situé au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.055 et ayant un capital social de EUR 12,500.- à la date des présentes (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 septembre 2005 numéro 966.

A comparu:

WTC INVESTMENT LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son administration centrale à 2180 Sand Hill Road, Menlo Park, Californie 94025, USA, immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 040929931 (l'Associé Unique),

ici représentée par Sophie Arvieux, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société,

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de placer la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de WTC INVESTMENT LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son administration centrale à 2180 Sand Hill Road, Menlo Park, Californie 94025, USA, immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 040929931 comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la réalisation, aux meilleures conditions possibles et moyennant la meilleure rétribution possible, tous les actifs de la Société et le paiement de toutes les dettes de la Société;

5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique en conformité avec la pratique du marché; et

6. Divers.

- que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de placer la Société en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer WTC INVESTMENT LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son administration centrale à 2180 Sand Hill Road, Menlo Park, Californie 94025, USA, immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 040929931 comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir toutes les actions nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation de l'actif de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur sera autorisé à passer tous les actes et à effectuer toutes les opérations, en ce compris ceux prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, partie de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiques et définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur sera autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, aux meilleures conditions possibles et moyennant la meilleure rétribution possible, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique en conformité avec la pratique du marché.

23231

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.600.-

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et traduction à la partie comparante, la partie comparante a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: S. Arvieux, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/494. Reçu douze euros EUR 12.-

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010021732/143.

(100017298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Financière Saint Merri Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 122.926.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
de la société FINANCIERE SAINT MERRI INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009*

1. L'Assemblée Générale décide:

- de remplacer Madame Véronique Wauthier, administrateur et Président du Conseil d'Administration démissionnaire par Monsieur Jean-Luc Rivoire, ingénieur, demeurant Carrer Ferran Agulló, 6, 08021, Barcelone, Espagne, nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

- de remplacer Mademoiselle Andreea Antonescu, administrateur démissionnaire par Monsieur Arnaud Kiffer, employé privé, demeurant professionnellement 9, avenue Guillaume, L - 1651 Luxembourg, nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

- Monsieur Philippe Pedrini
- Monsieur Jean-Luc Rivoire
- Monsieur Arnaud Kiffer

2. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 11b, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2010022062/25.

(100017068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

---

**Agence Immobilière Leurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 70, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.224.

Les comptes annuels au 21.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010021589/13.

(100016408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

---



**Mokastar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9A, Place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.692.

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MOKASTAR S.A." (numéro d'identité 1998 22 33 359), avec siège social à L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 67.692, constituée sous la dénomination de "AIR CARGO TRADING S.A." suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 155 du 10 mars 1999 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1238 du 22 novembre 2003, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "MOKASTAR S.A."

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves DIMOFSKI, chef d'entreprise, demeurant à Strassen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange à L-1616 Luxembourg, 9a, Place de la Gare et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8079 Bertrange, 85, rue de Leudelange à L-1616 Luxembourg, 9a, Place de la Gare et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. 1<sup>er</sup> alinéa.** "Le siège social est établi à Luxembourg."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: DIMOFSKI, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 08 janvier 2010. Relation: CAP/2010/107. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 25 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010020686/52.

(100015870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.